Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-069-BF
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

N° 2022-069

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 25 JUIN 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 17 juin 2022, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, à l'Hôtel de Ville - Salle des Mariages, le 25 Juin à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : 29

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN, Mme VERTÉ, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, Mme KASMI, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, M. YANG, Mme OUARET, M. LE NEINDRE, Mme ANCHARUZ, M. GALIN (arrivé au point n° 2022-069), Mme YOUSSOUF (arrivée au point n° 2022-068), M. LAURENT, Mme RIGAL, M. SCAGNI, Mme ROLAND, Mme BENHSAINE (arrivée au point n° 2022-071), M. CHIROUSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : 10

M. KHUL	qui a donné pouvoir à M. BEAUDEAU
Mme VAUBAN	qui a donné pouvoir à M. DELAMADE
M. XOSANAVONGSA	qui a donné pouvoir à Mme VERTÉ
Mme PERRON	qui a donné pouvoir à M. POURPOINT
M. VALLETON	qui a donné pouvoir à Mme le Maire
Mme KHUL	qui a donné pouvoir à Mme TEIXEIRA
M. KERAUDREN	qui a donné pouvoir à M. RIGAL
Mme BEN HADJ KHALIFA	qui a donné pouvoir à Mme YOUSSOUF

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-069-BF
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

M. FAGUIER qui a donné pouvoir à Mme ROLAND
Mme PHILIPPON-VERMOND qui a donné pouvoir à Mme CHIROUSE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. BEAUDEAU est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : FINANCES
Approbation du Compte Administratif 2021 du Budget de la Commune.
Délibération n° 2022-069

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29, L.1612-12, L.1612-13, L.2121-31, L.2121-14, D.2342-11 et D.2342-12,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu le rapport ci-annexé,

Considérant qu'en application du deuxième alinéa de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a élu Monsieur BEAUDEAU comme Président, par 38 Voix Pour,

Considérant que le Conseil Municipal réuni, sous la présidence de Monsieur BEAUDEAU pour délibérer sur le Compte Administratif 2021 du Budget Principal de la Commune, dressé par Madame Martine VALLETON, Maire,

Considérant que Madame le Maire s'est retirée au moment du vote,

Après avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Commande Publique et Evaluation des Politiques Publiques du 15 juin 2022,
Après avis du Bureau Municipal du 15 juin 2022,

Ayant entendu son rapporteur, Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 3 ABSTENTIONS
PAR 25 VOIX POUR
PAR 9 VOIX CONTRE

DECIDE :

ARTICLE 1 : De donner acte à Madame le Maire, de la présentation du Compte Administratif 2021 du Budget de la Commune.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-069-BF
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

ARTICLE 2 : De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARTICLE 3 : De reconnaître la sincérité des reports de l'exercice 2021 et des rattachements de charges et produits intégrés dans les réalisations.

ARTICLE 4 : D'arrêter et d'adopter les résultats définitifs (restes à réaliser intégrés) tels que résumés ci-dessous et les annexes afférentes au Compte Administratif 2021.

	Résultat de l'exercice 2021	résultat de clôture avant reports	Reports	résultat de clôture après reports
INVESTISSEMENT	-2 665 862,52	**-2 863 918,53**	1 934 845,89	**-929 072,64**
FONCTIONNEMENT	2 742 090,77	**6 906 077,03**		**6 906 077,03**
TOTAL	76 228,25	**4 042 158,50**	1 934 845,89	**5 977 004,39**

ARTICLE 5 : De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 25 juin 2022

Le Maire,
1ère Vice-Présidente déléguée à l'Aménagement
du Territoire Paris Terres d'Envol

MAIRIE DE VILLEPINTE (Seine St-Denis)

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-069-BF
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
DIRECTION FINANCES

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2022-069

Conseil Municipal du 25 juin 2022

RAPPORTEUR : *Madame le Maire*

OBJET : *II - FINANCES*

2 - Approbation du Compte Administratif 2021 du Budget de la Commune.

I.PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des opérations comptables (dépenses et recettes, de fonctionnement et d'investissement) de l'exercice écoulé, par section et par article budgétaire.

Strictement conforme au Compte de Gestion dressé par le Comptable Public, c'est un document budgétaire qui a pour vocation de :

- présenter les résultats comptables de l'exercice ;
- mesurer le taux de réalisation des dépenses et des recettes adoptées par le Conseil Municipal, en rapprochant les prévisions budgétaires inscrites au cours de l'année et les réalisations effectives ;
- analyser la situation financière de la Collectivité, par l'étude des principales données (épargne, fiscalité, dépenses d'équipement, endettement, ...).

Le présent rapport de présentation du Compte Administratif 2021 se décompose en 4 points :

1. une présentation générale du Compte Administratif 2021 ;
2. une présentation du résultat d'exécution 2021 de la section de fonctionnement ;
3. une présentation du résultat d'exécution 2021 de la section d'investissement ;
4. une analyse des marges de manœuvre financières de la Ville.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-069-BF
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

1.1 SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

La présentation ci-dessous reprend les réalisés de l'exercice, les résultats 2020 et les restes à réaliser qui déterminent le résultat par section de l'exercice 2021 et le résultat cumulé.

VUE D'ENSEMBLE

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	69 249 975,26	71 992 066,03	2 742 090,77
	Section d'investissement	15 752 644,32	13 086 781,80	-2 665 862,52
REPORTS EXERCICE N-1	Section de fonctionnement		4 163 986,26	4 163 986,26
	Section d'investissement	198 056,01		-198 056,01
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section d'investissement	3 260 060,26	5 194 906,15	1 934 845,89
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	69 249 975,26	76 156 052,29	6 906 077,03
	Section d'investissement	19 210 760,59	18 281 687,95	-929 072,64
	TOTAL CUMULE	88 460 735,85	94 437 740,24	5 977 004,39

Les taux de réalisation et d'évolution par section sont repris dans le tableau ci après :

FONCTIONNEMENT	Prévision	réalisé	Reports	évolution réalisé n-1	taux de réalisation hors reports	taux de réalisation avec reports
recettes réelles	70 037 509,00	71 865 212,05		3,33%	102,61%	
Dépenses réelles	65 754 474,00	63 919 143,69		0,72%	97,21%	
INVESTISSEMENT						
recettes réelles hors 1068	14 521 127,35 €	6 462 328,71	5 194 906,15	-49,13%	44,50%	80,28%
Dépenses réelles	23 554 381,54 €	15 116 457,76	3 260 060,26	15,21%	64,18%	78,02%

1.2 LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

Conforme au Compte de Gestion établi par le Comptable Public, le résultat du Compte Administratif 2021 se décompose comme suit :

Résultat de l'exercice
Investissement : - 2 863 918,53 €
Solde des reports : + 1 934 845,89 €
Fonctionnement : + 6 906 077,03 €

Résultat de clôture + 5 977 004,39 €

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-069-BF
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement retrace l'ensemble des opérations courantes. Elle est constituée des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, achats de fournitures, intérêts de la dette, produits fiscaux, dotations, produits titrés des services, ….).

Ces masses financières comprennent des opérations réelles, ainsi que des opérations d'ordre (écritures n'impliquant ni encaissement, ni décaissement effectifs).

Comme évoqué plus haut, le résultat d'exécution de la section de fonctionnement (correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses) est excédentaire et atteint **6 906 077,03 €** fin 2021.

2.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2021, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **71 865 212,05 €** et atteignent un taux de réalisation global de **102,61 %.**

Les recettes de fonctionnement ont progressées de 3,33% par rapport à 2020.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des différentes recettes de fonctionnement, qui sera suivi d'une présentation détaillée par chapitre.

Recettes de fonctionnement		Crédits ouverts en 2021	Réalisé 2021	taux de réalisation	évolution n-1
013	Atténuation de charges	437 239,00	549 887,40	125,76%	-7,44%
70	Produits des services	2 694 045,00	2 644 093,26	98,15%	21,13%
73	Impôts et taxes	58 250 520,00	58 212 294,25	99,93%	2,03%
74	Dotations, subventions	8 172 705,00	8 171 363,21	99,98%	-5,29%
75	Autres produits de gestion	456 000,00	387 937,21	85,07%	-8,41%
76	Produits financiers		19,46		-11,06%
77	Produits exceptionnels	27 000,00	1 899 617,26	7035,62%	184,17%
	Recettes réelles (hors 002)	***70 037 509,00***	***71 865 212,05***	**102,61%**	**3,33%**

Le graphique reprend l'évolution des recettes de fonctionnement depuis 2017 hors recettes exceptionnelles notamment les cessions foncières.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-069-BF
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

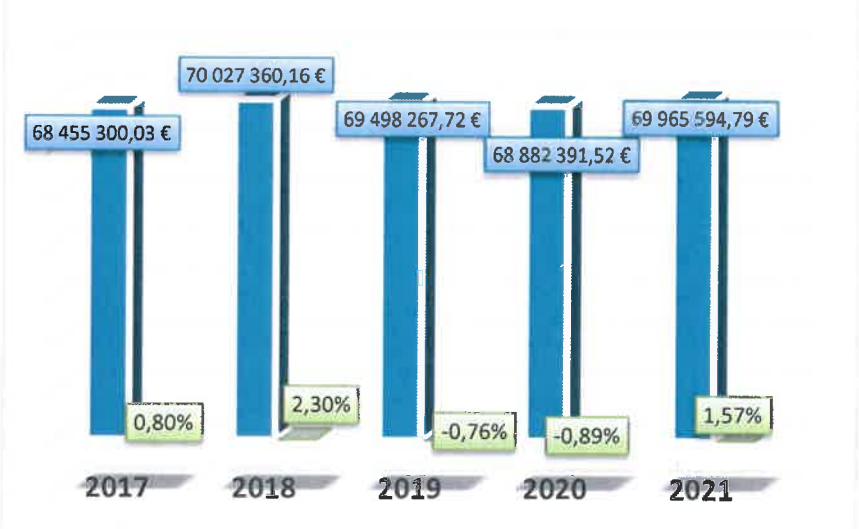

2.1.1 Le chapitre 013- Atténuations de charges

Ce chapitre se compose de deux recettes, d'une part le remboursement de l'assurance du personnel pour 329 913 € soit 31,77 % de baisse et d'autre part le remboursement dans le cadre de la DSP chauffage en hausse de 109 410 €.
Globalement ce chapitre affiche un montant de 549 887,40 €, en baisse de 7,44 % par rapport à 2020.

2.1.2 Le chapitre 70- Produits des services, du domaine et ventes diverses

Le chapitre Produits des services correspond en majeure partie aux droits perçus auprès des usagers des services publics locaux.
Avec un montant de **2 644 093,26 €**, il est en hausse de **21,13 %** par rapport à l'exercice 2020 (+461 190,36 €). L'année 2021 ayant été encore impactée par la crise sanitaire, ces recettes sont toujours inférieures au niveau de 2019.

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution sur 5 ans des principales recettes de ce chapitre.

	2017	2018	2019	2020	2021
RESTAURATION SCOLAIRE	776 109,60	877 100,21	950 498,35	613 606,07	760 893,11
CENTRES DE LOISIRS	568 644,56	600 545,91	615 318,44	386 442,00	410 549,21
CRECHES ET GARDERIES	361 849,37	321 589,27	303 452,03	175 464,80	225 005,35
SPORTS	268 726,14	295 987,74	290 682,42	239 385,70	248 116,20
REMBOURSEMENT FRAIS CCAS	47 883,52	49 865,67	129 918,61	93 891,99	152 166,37
RESTAURATION PERSONNES AGEES	116 987,20	117 253,92	118 182,28	129 330,06	120 064,23
REDEVANCE OPERATEURS	86 192,99	88 853,36	122 265,53	115 416,90	113 667,47

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-069-BF
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

2.1.3 Le chapitre 73- Impôts et Taxes

Le chapitre Impôts et Taxes, première source de recettes de la Collectivité, représente pour 2021 un montant **de 58 212 294,25** €.

❖ Les contributions directes

Les réformes successives de la fiscalité et notamment la dernière réforme qui supprime la Taxe d'Habitation (TH) a pour effet de réduire l'autonomie financière des Collectivités.
Depuis l'année dernière, la part de TH perçue par le Département est versée aux Communes, ce qui a eu pour effet d'additionner le taux départemental au taux communal soit un taux affiché pour Villepinte de 47,84 %.
La Ville continue de percevoir la TH sur les résidences secondaires pour un montant de 275 749 €.

L'évolution du produit de la fiscalité direct sur 5 ans est reprise ci-dessous :

2017	27 579 142	Evolution
2018	27 103 441	-1,72%
2019	27 690 234	2,17%
2020	28 059 677	1,33%
2021	29 179 253	3,99%

❖ L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris

Depuis le 1er janvier 2016, l'attribution de compensation est versée par la Métropole du Grand Paris (MGP). Le montant perçu est de 23 786 184 € (montant fixe).

❖ Le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF)

Créé par la loi n° 91-429 du 13 mai 1991, le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes. Ce dispositif assure ainsi une redistribution entre les Communes de la Région, via un prélèvement sur les ressources fiscales des Communes les plus favorisées au profit des Communes les plus défavorisées.

Le montant perçu en 2021 est de **1 635 388 € en baisse par rapport à 2020 de -3,45 %.**

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-069-BF
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

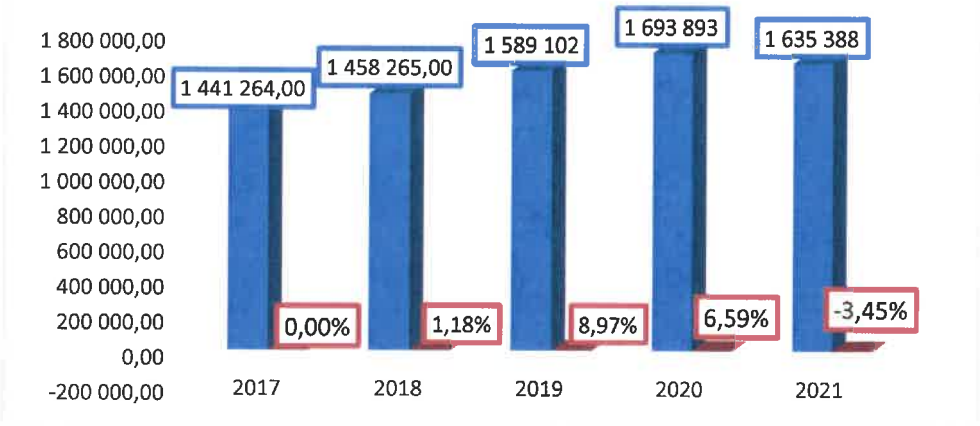

❖ **Le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et intercommunales (FPIC)**

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution de ce fonds sur 5 ans.

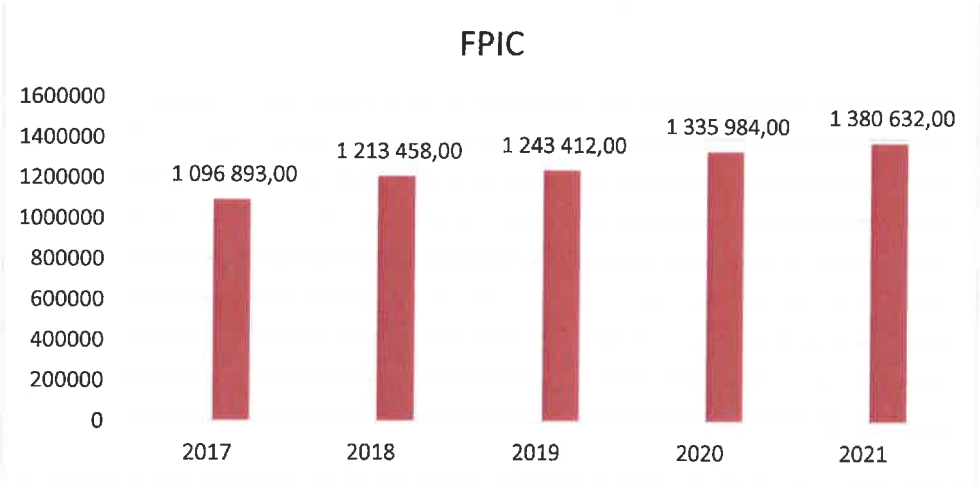

❖ **La Taxe Additionnelle aux droits de mutation**

La Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation porte sur les mutations à titre onéreux des droits immobiliers et des fonds de commerce situés sur le territoire villepintois.

La variation de cette taxe est très fluctuante d'une année sur l'autre étant adossée au marché immobilier.
Après une bonne dynamique en 2019 dû à une cession exceptionnelle au parc des expositions, l'année 2021 est marquée par une reprise de 16 %.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-069-BF
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

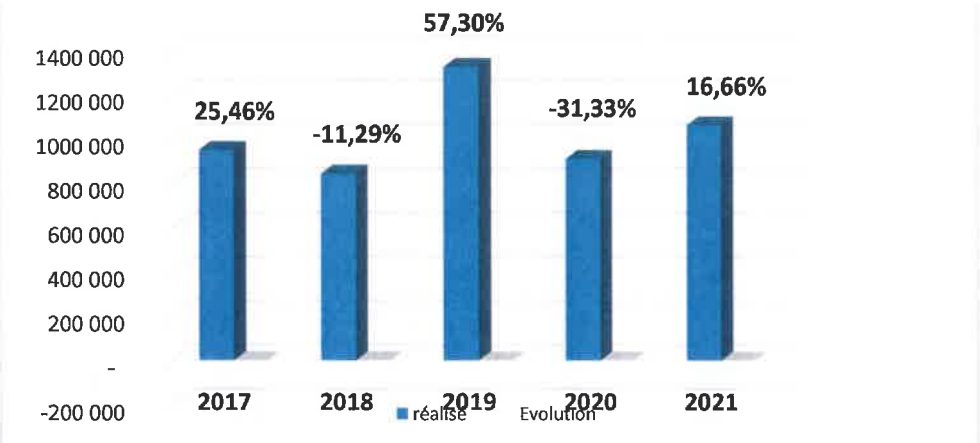

❖ **La taxe sur la consommation finale d'électricité**

La taxe sur la consommation finale d'électricité est liée à la consommation électrique pour le chauffage, l'éclairage et les autres usages domestiques.

La Ville a encaissé **566 377,31** € au titre de cette taxe en 2021, soit une évolution de 6,24 % par rapport à 2020.

❖ **La taxe de séjour**

La taxe de séjour est perçue sur chaque nuitée hôtelière passée sur la Commune. Les tarifs sont soumis à une délibération du Conseil Municipal, une part de cette recette est reversée au Département. En 2021, la Ville a perçu un montant de **155 529,02 €** soit une baisse de 57,42 % par rapport à 2019. L'impact de la crise sanitaire est toujours important sur l'activité hôtelière.

❖ **La taxe sur la publicité**

La Municipalité a accordé une exonération partielle de 50 % pour 2020 et 2021 sur la taxe sur la publicité afin de soutenir les commerces de la Ville. La recette perçue en 2021 a été de **60 401,70 €**.

2.1.4 Le chapitre 74- Dotations, subventions et participations

❖ **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

Constituant la principale dotation de fonctionnement versée par l'Etat aux Collectivités, la DGF est composée des deux dotations suivantes :

▪ **La dotation forfaitaire**

Perçue par chaque commune, l**a dotation forfaitaire** est une dotation versée par l'Etat. En 2021 la Ville a perçu **2 894 175 €**.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-069-BF
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

La Ville subit toujours un écrêtement de sa dotation (potentiel fiscal par habitant de la ville au titre de n-1 est supérieur ou égal à 0,75 fois le potentiel fiscal par habitant moyen sur l'ensemble des communes).

- **La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS)**

Créée en 1991, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) est une dotation de péréquation qui a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de ressources et supportant des charges élevées. Elle fait l'objet d'un rapport annuel sur son utilisation présenté en Conseil Municipal.

La Dotation de Solidarité Urbaine s'est établie à **2 036 502 €**, soit une progression de 7,23 % par rapport à celle perçue en 2020

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-069-BF
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

❖ Le fond de compensation de TVA

Depuis 2017, l'Etat rembourse aux collectivités du FCTVA en fonctionnement sur les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie. Pour 2021, le montant perçu a été de **41 248 €.**

❖ Les compensations de l'Etat au titre des exonérations accordées sur les impôts locaux

L'Etat verse aux collectivités territoriales des allocations compensatrices afin de neutraliser une partie des mesures d'exonération prises par les lois de finances sur le montant des bases en matière de taxe d'habitation, de foncier bâti, de foncier non bâti ou de taxe professionnelle.
A partir de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus percue par la Ville, en conséquence la compensation n'est plus versée.

Les allocations compensatrices se décomposent comme suit :

	2019	Evolution	2020	Evolution	2021	Evolution
Taxe d'habitation	694 980 €	*10,40%*	722 957 €	*4,03%*	- €	*-100,00%*
Taxes foncières	204 695 €	*-2,41%*	207 032 €	*1,14%*	267 850 €	*29,38%*
personnes conditions modestes	*10 222 €*	*5,35%*	*11 104 €*	*8,63%*	*12 815 €*	*15,41%*
Quartier Politique Ville	*171 895 €*	*-2,69%*	*166 217 €*	*-3,30%*	*167 038 €*	*0,49%*
Exo longue durée	*21 590 €*	*-3,68%*	*28 727 €*	*33,06%*	*29 779 €*	*3,66%*
locaux industriels					*57 237 €*	
TF non bâti	*988 €*	*0,00%*	*984 €*	*-0,40%*	*981 €*	*-0,30%*
Total	**899 675 €**	*7,20%*	**929 989 €**	*3,37%*	**267 850 €**	*-71,20%*

❖ Les participations et subventions de divers organismes

L'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales ont versé à la Ville des participations et des subventions.

En 2021, l'Etat a compensé la perte des recettes fiscales liées aux conséquences économiques de la pandémie sur la base de la moyenne des recettes de 2017-2019 par rapport au perçu 2020 soit un montant reçu de **757 068 €.**

Les autres participations se répartissent comme suit :

- Pour la CAF, un montant de 1 450 736,47 €
- Pour le Conseil Départemental, un montant de 301 603,99 €
- Pour l'Etat, un montant de 352 254,96 € (principalement pour la Politique de la Ville).

Les principaux partenaires de la Ville ont notamment participé au financement des activités municipales (crèches, haltes jeux, ALSH, PAQ-CLO, Contrat de Ville, ….).

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-069-BF
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

2.1.5 Le chapitre 75- Autres produits de gestion courante

S'élevant à **387 937,21 €**, ce chapitre est constitué des revenus issus des immeubles et des concessions.

La principale recette est constituée des revenus tirés de la location des logements appartenant à la Ville, pour une recette de 261 800,23 €.

Par ailleurs, la Ville perçoit les redevances reversées par divers prestataires, qu'il s'agisse du SIGEIF sur la part des travaux d'électricité réalisés (29 405,49 €) ou de GEOPICTA, prestataire sur le réseau de chauffage (92 825,93 €).

2.1.6 Le chapitre 77- Produits exceptionnels

1 899 617,26 € de recettes ont été encaissées sur le chapitre 77.

1 813 800 € concernent des cessions foncières, il s'agit de la vente du :
- Terrain du château d'eau pour 1 680 000 € ;
- Et de la ZAC de la Pépinière pour un montant de 163 800 €.

Une subvention exceptionnelle a été versée par la CAF dans le cadre de la pandémie pour un montant de 30 784 €.

2.1.7 Le chapitre 042- Opérations d'ordre de transferts entre sections

En 2021, ce chapitre s'établit à **126 853,98 €**. Il comptabilise des écritures d'ordre liées à :

- l'amortissement des subventions d'investissement transférables (pour 83 074,63 €),
- des sorties de l'actif (pour 43 779,35 €).

2.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2021, les dépenses réelles de fonctionnement ont atteint **63 919 143,69 €**.

Le taux de réalisation des dépenses réelles est de 97,21 % et l'évolution des dépenses de fonctionnement par rapport à 2020 est de 0,29 %.

Le tableau ci-dessous vous présente par chapitre les dépenses réelles de fonctionnement ainsi que le taux de réalisation et l'évolution par rapport à 2020.

Dépenses de fonctionnement		Crédits ouverts en 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation	Evolution 2020/2021
011	Charges à caractère général :	14 346 539,00 €	13 584 560,57 €	94,69%	10,30%
012	Charges de personnel :	38 761 000,00 €	38 133 760,31 €	98,38%	1,80%
014	Atténuations de produits :	62 000,00 €	26 466,87 €	42,69%	-51,52%
65	Autres charges de gestion courante :	11 827 135,00 €	11 531 984,02 €	97,50%	-7,01%
66	Charges financières :	488 000,00 €	468 889,41 €	96,08%	-12,74%
67	Charges exceptionnelles :	269 800,00 €	173 482,51 €	64,30%	-82,02%
022	Dépenses imprévues :				
	Dépenses réelles	***65 754 474,00 €***	***63 919 143,69 €***	97,21%	0,29%

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-069-BF
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

L'évolution sur 5 ans des dépenses de fonctionnement est reprise dans le tableau ci-après.

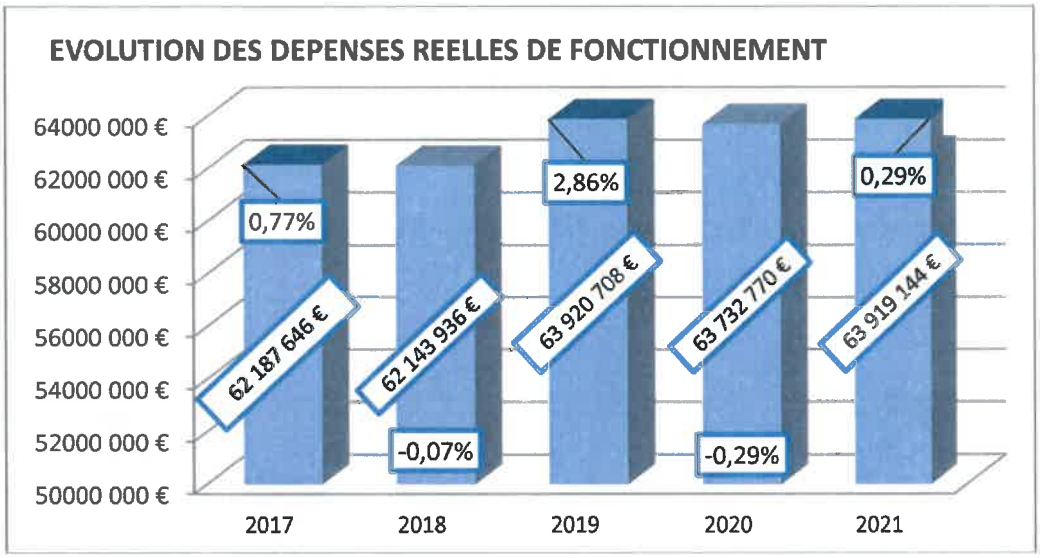

2.2.1 Le chapitre 011- Les charges à caractère général

Les charges à caractère général ont augmenté de 10,30 % par rapport à 2020. Le contexte du confinement en 2020 avait mis la majorité des services à l'arrêt pendant plusieurs mois ; en 2021 une reprise partielle des activités s'est opérée sans toutefois atteindre le retour à un niveau normal de fonctionnement.

Le montant consacré aux charges à caractère général pour 2021 s'élèvent à 13 584 560,57 €. Les dépenses les plus significatives sur ce chapitre sont les suivantes :

Les fluides :	2 889 293,17 € soit 21,27 % ;
La restauration :	1 969 834,85 € soit 14,50 % ;
L'entretien des espaces verts :	1 495 985,35 € soit 11,01% ;
L'entretien ménager des bâtiments :	817 534,39 € soit 6,02% ;
L'entretien de la voirie :	587 217,55 € soit 4,32% ;
L'entretien des biens mobiliers :	470 508,71 € soit 3,46%.

L'évolution des charges à caractère général est représentée dans le tableau ci-après.

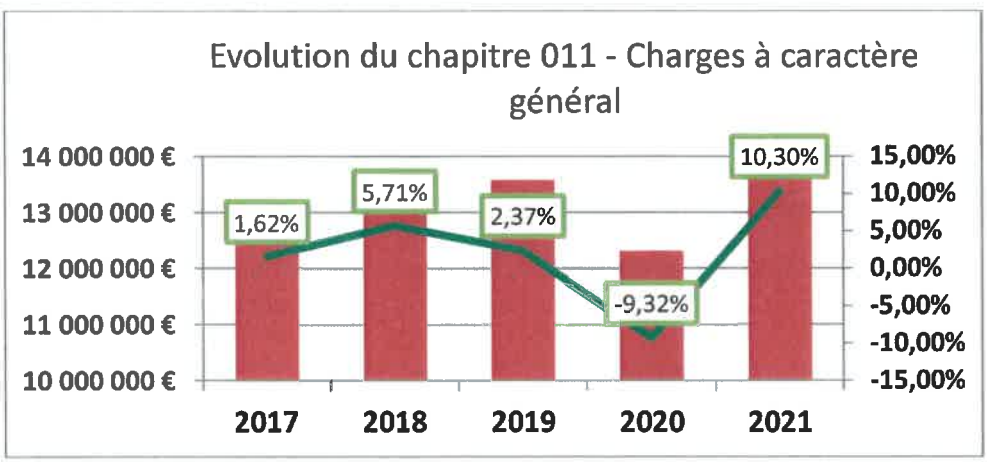

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-069-BF
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

2.2.2 Le chapitre 012- Les charges de personnel et frais assimilés

En 2021, les charges de personnel représentent 38 133 760,31 € soit 59,66 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles sont en augmentation de + 1,80 % entre 2020 et 2021 compte tenu d'une part du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et, d'autre part des remplacements que la Collectivité a dû faire pour permettre le maintien du Service Public pendant la crise sanitaire.

Le graphique reprend le montant et l'évolution des charges de personnel sur 5 ans.

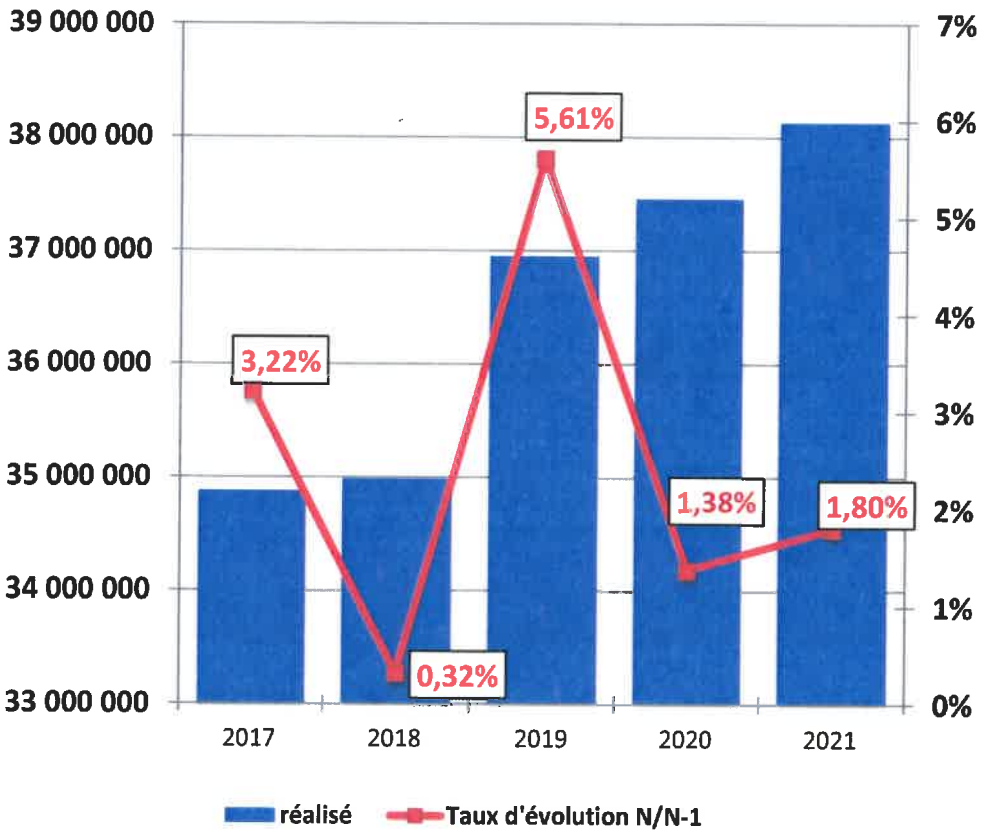

2.2.3 Le chapitre 014- Les atténuations de produits

S'établissant à **26 466,87 €**, le chapitre atténuations de produits est constitué du reversement de la part du Conseil Départemental 93 et de la société du Grand Paris pour la taxe de séjour.

2.2.4 Le chapitre 65- Les autres charges de gestion courante

S'élevant à **11 531 984,02 €**, ce chapitre diminue de 7 % par rapport à l'exercice 2020 provenant en partie de la diminution du FCCT (Fonds de Compensation des Charges Transférées).

En effet, le montant versé à l'EPT via le FCCT en 2021 s'élève à **7 439 152 €** contre 8 080 579 € soit une baisse de 641 427 € suite à la baisse de 30 % du FCCT socle compensant la mise en place d'un taux de TEOM par l'EPT.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-069-BF
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

Les autres dépenses qui constituent ce chapitre sont :

- +100 000 € ont été versés au CCAS, l'aide de la Ville pour 2021 est de 1 200 000 €.
- Les subventions aux associations à hauteur de 1 439 098 €.
- La Ville a l'obligation de contribuer au service incendie de Paris et petite couronne, pour 2021 le montant est de 668 514,80 €.
- Les frais pour les indemnités d'Elus sont de 441 122,55 € (pour rappel en 2020 ils étaient de 391 925 €).
- 311 280,66 € ont été versés au titre de la participation au budget général du SEAPFA, pour rappel la participation en 2020 était de 418 806,84 €.

2.2.5 Le chapitre 66- Les charges financières

La Ville a acquitté un montant de **468 889,41 €** de frais financiers en 2021, en baisse de 68 461,76 par rapport à 2020.

Le faible endettement de la Ville conjugué aux taux bas des marchés financiers permet que la charge d'intérêts n'impacte pas fortement le budget de la Ville.

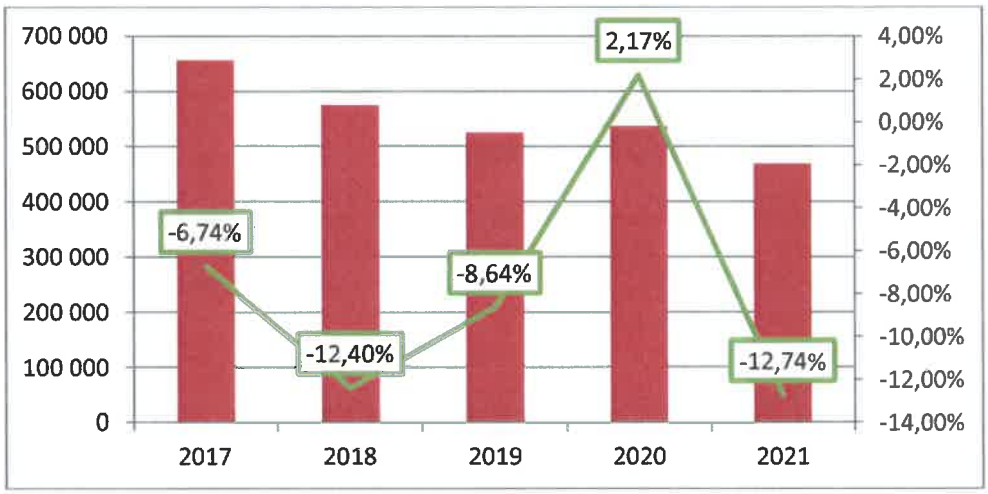

2.2.6 Le chapitre 67- Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles payées par la Ville se sont élevées à **173 482,51 €** qui se décomposent comme suit :

- 89 519,00 € dépenses exceptionnelles liées au COVID,
- 2 986,80 € de titres de recettes annulés,
- 17 016,00 € bourses aux jeunes,
- 56 919,35 € remboursement (classes de découverte, restauration, charges locatives…),
- 5 629,20 € de subventions exceptionnelles,
- 1 412,16 € remise gracieuse.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-069-BF
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

2.2.7 Le chapitre 042- Opérations d'ordre de transfert

En 2021, le chapitre 042 totalise **5 330 831,57 €**, montant identique à celui des recettes d'investissement du chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections.

Ces écritures d'ordre concernent :

- les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour 2 582 227,75€ ;
- La régularisation d'écriture suite aux observations de la CRC pour 891 024,47€ ;
- la sortie de l'actif pour 1 841 439,50 € ;
- La reprise d'amortissement pour 16 139,85 €.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement enregistre les dépenses et les recettes liées aux opérations patrimoniales de la Ville (acquisitions, ventes, travaux….).

Comme pour la section de fonctionnement, ces masses financières sont constituées d'opérations réelles et d'opérations d'ordre. Elles ont atteint en 2021 :

- **13 086 781,80 € en recettes,**
- **et 15 752 644,32 € en dépenses**.

Une fois intégrés le solde de clôture 2020 et les restes à réaliser, la section d'investissement laisse apparaître un **solde déficitaire de 929 072,64 € au 31 décembre 2021**, résultat qui pourra être couvert par l'excédent de **6 906 077,03 €** issu de la section de fonctionnement.

3.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous détaille les grandes masses des recettes d'investissement perçues en 2021 :

Recettes d'investissement		Crédits ouverts	CA 2021	Restes à réaliser au 31/12	Taux de réalisation (1)
13	Subventions d'investissement reçues	3 031 689,61	2 239 229,00	1 251 012,55	115,13%
16	Emprunts et dettes assimilées	5 967 287,74	2 000 000,00	3 900 000,00	98,87%
20	Immobilisations incorporelles	-			
21	Immobilisations corporelles		37 304,56		
23	Immobilisations en cours		30 092,73		
	Total des recettes d'équipement	**8 998 977,35**	**4 306 626,29**	**5 151 012,55**	**105,10%**

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-069-BF
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

				hors reports	47,86%
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 110 000,00	2 150 138,23		101,90%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	784 288,94	784 288,94		100,00%
165	dépôts et cautionnement reçus	1 000,00	1 533,00		153,30%
27	Autres immobilisations financières	43 900,00		43 893,60	99,99%
024	Produits de cessions	3 361 180,00			
	Total des recettes financières	**6 300 368,94**	**2 935 960,17**	**43 893,60**	**47,30%**
45	Total des opérations pour le compte de tiers	6 070,00	4 031,19		
	Total des recettes réelles d'investissement	**15 305 416,29**	**7 246 617,65**	**5 194 906,15**	**81,29%**
021	Virement de la section de fonctionnement	4 939 096,26			
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	3 591 025,00	5 330 831,57		
041	Opérations patrimoniales	520 214,00	509 332,58		
	Total des recettes d'ordre d'investissement	**9 050 335,26**	**5 840 164,15**		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**24 355 751,55**	**13 086 781,80**	**5 194 906,15**	**75,06%**

(1) y compris les restes à réaliser au 31 décembre.

3.1.1 Le Chapitre 10- Dotations, fonds divers et réserves

❖ L'excédent de fonctionnement capitalisé

Conformément à la décision d'affectation des résultats 2020, le Compte Administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement capitalisé de **784 288,94 €.**

❖ Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

En 2021, la Ville a perçu **1 421 941 €** de FCTVA.
Rappelons que le FCTVA est lié aux dépenses d'équipement réalisées en 2020, conformément à la circulaire interministérielle du 11 février 2009 et à la convention signée avec l'Etat en avril 2009, après adoption de la délibération n° 2009-039 du 1er avril 2009.
Les dépenses d'investissement en 2020 ont été inférieures à celles de 2019, le produit du FCTVA perçu en 2021 est par conséquent inférieur.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-069-BF
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

❖ La Taxe d'Aménagement

La progression des programmes de constructions neuves de logements sur la Ville étant liée à cette recette, la Taxe d'Aménagement évolue différemment chaque année comme l'indique le graphique ci-dessous.

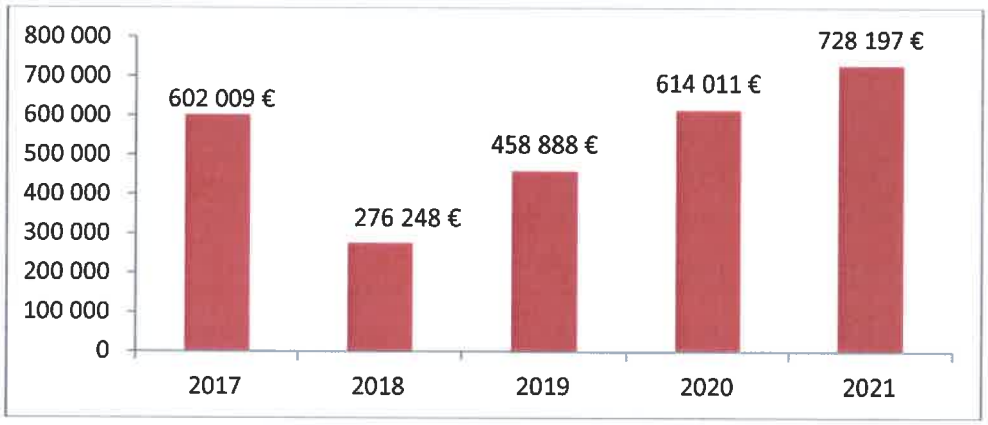

3.1.2 Le chapitre 13- Subventions d'investissements reçues

S'élevant à **2 239 229 €** (hors restes à réaliser), ces sommes ont participé au financement des principales opérations d'équipement qui ont marqué l'action de la Ville en 2021.

Les subventions perçues par la Ville en 2021, par projet, sont détaillées ci-dessous :

Les subventions du Conseil Départemental qui sont versées sur 10 ans :

- La crèche Lise London pour un montant de 48 848 € ;
- Le terrain de foot pour un montant de 16 000 € ;
- La rénovation du COSEC pour un montant de 13 453,68 € ;
- La réfection des tennis du manège pour un montant de 12 000 €.

Les subventions perçues pour les projets suivants :

- ETAT Construction Office Péguy : 545 865,52 € ;
- ETAT Fonds Barnier : 490 400 € ;
- REGION l'école de la Pépinière : 286 168,88 € ;
- Les amendes de police : 195 263 € ;
- ETAT Travaux de rénovation thermique groupe scolaire Langevin : 177 973,96 € ;
- CNDS Reconstruction de la Salle de boxe Infroit : 176 093,79 € ;
- CAF : Rénovation PAQ et CLO Pasteur 73 000 € ;
- ANRU : Les études du Parc de la Noue : 41 797,50 € ;
- REGION : Véhicules propres : 24 261,43 € ;
- MGP : Véhicules électriques : 21 477 € ;
- REGION : Maison du handicap : 14 006,51 € ;
- DEPARTEMENT : Création de places établissement de jeunes enfants : 12 960 € ;
- DVP 2018 : Travaux dédoublement de classes de CP : 40 960,89 € ;
- DVP 2019 : Accueil des jeunes enfants de 3 ans : 6 322,92 € ;
- DVP 2019 : Rénovation du CLO Pasteur : 42 375,92 €.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-069-BF
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

3.1.3 Le chapitre 16- Emprunts et dettes assimilées

Pour financer les dépenses d'équipement 2020, la Ville avait contracté auprès du Crédit Agricole, un emprunt d'un montant de 4 000 000 €uros sur 20 ans à taux fixe 0,63 %. La mobilisation de cet emprunt s'est réalisée à 50 % sur l'exercice 2020 et 50 % sur 2021.

3.1.4 Le chapitre 040- Opérations d'ordre de transferts entre sections

Identiques aux dépenses de fonctionnement du chapitre 042 du présent rapport, les recettes d'investissement du chapitre 040 totalisent **5 330 831,57 €.**

3.1.5 Le chapitre 041- Opérations patrimoniales

Les opérations patrimoniales du chapitre 041 s'élèvent à **509 332,58 €** en 2021, le même montant est inscrit en dépenses d'investissement.

3.1.6 Les reports

Les reports ou restes à réaliser en recettes correspondent aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre. Ils seront intégrés dans le BS 2022.

En 2021, le montant des recettes reportées est de **5 194 906,15 €.** Cela correspond à un emprunt de 3,9 M € qui a été mobilisé en 2022 et pour le solde aux subventions notifiées mais non encore versées.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-après recense les dépenses d'investissement du Compte Administratif 2021.

Dépenses d'investissement		Crédits ouverts	CA2020	Restes à réaliser au 31/12	Taux de réalisation (1)
20	Immobilisations incorporelles	690 674,00	161 956,08	164 674,21	47,29%
204	Subvention équipements versées	297 800,00	293 827,84		98,67%

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-069-BF
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

21	Immobilisations corporelles	14 061 053,50	8 183 925,41	1 803 841,53	71,03%
23	Immobilisations en cours	3 680 120,34	2 265 316,87	1 291 544,52	96,65%
Opérations d'équipement		1 527 579,70	994 838,43		65,13%
	Total des dépenses d'équipement	**20 257 227,54**	**11 899 864,63**	**3 260 060,26**	**74,84%**
				hors reports	58,74%
10	Dotations, fonds divers et réserves	52 800,00	52 785,46		99,97%
16	Emprunts et dettes assimilées	2 754 384,00	2 674 033,88		97,08%
27	Autres immobilisations financières	483 900,00	483 893,60		100,00%
	Total des dépenses financières	**3 291 084,00**	**3 210 712,94**		**97,56%**
45	Total des opérations pour le compte de tiers	6 070,00	5 880,19		96,87%
	Total des dépenses réelles d'investissement	**23 554 381,54**	**15 116 457,76**	**3 260 060,26**	**78,02%**
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	83 100,00	126 853,98		152,65%
041	Opérations patrimoniales	520 214,00	509 332,58		97,91%
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	**603 314,00**	**636 186,56**		**105,45%**
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**24 157 695,54**	**15 752 644,32**	**3 260 060,26**	**78,70%**

(1) y compris les restes à réaliser au 31 décembre

3.1.7 Le chapitre 16- Emprunts et dettes assimilées.

En 2021, la Ville a remboursé **2 663 124,40 €** de capital d'emprunts.

Le graphique ci-après reprend l'évolution du remboursement du capital de la dette :

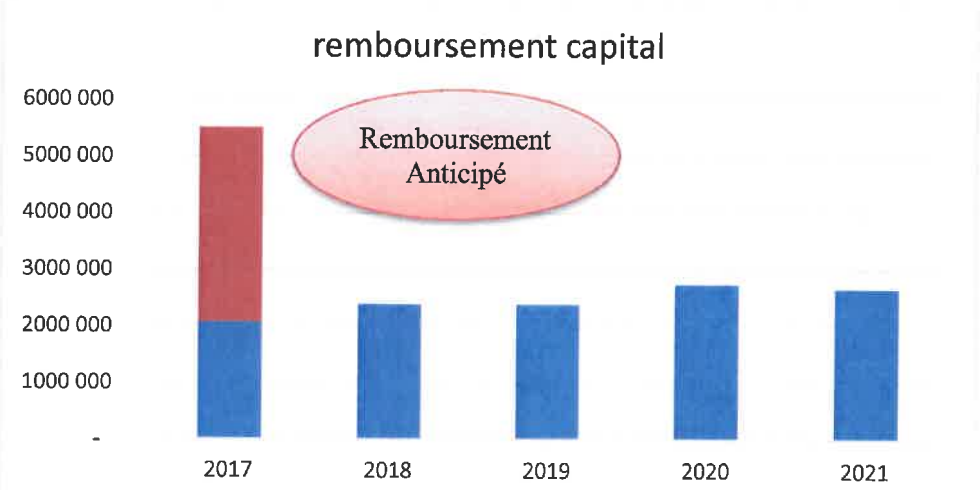

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-069-BF
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

Enfin, des cautions de logements ont été remboursées à hauteur de 10 909,48 € (cautions des jardins familiaux, SEMIPFA, logements communaux).

3.1.8 Le chapitre 20, 204, 21 et 23- Immobilisations incorporelles, corporelles et en cours

En 2021, les dépenses d'équipement se sont élevées à 11 899 864,63 € et 3 260 060,26 € de reste à réaliser.

Les principales opérations réalisées en 2021 (non exhaustives) sont les suivantes :

Pour les Autorisations de Programme

▪ Acquisitions foncières	1 344 787,66 €
▪ ZAC Pépinière aménagement	832 914,00 €
▪ Construction école Infroit	738 979,89 €
▪ Construction école de la Pépinière	197 089,69 €
▪ Sécurisation des bâtiments	92 282,10 €
▪ Prévention risques naturels	88 832,40 €
▪ Aménagement square Montceleux	62 377,68 €
▪ Reconstruction office Péguy	61 637,12 €
▪ Reconstruction salle de boxe	10 325,15 €
▪ Programme PMR	9 550,55 €
▪ Rénovation Groupe Scolaire V.Hugo et Gymnase	2 520,00 €
▪ Construction bâtiment Police Municipale	2 389,20 €

Pour l'entretien et le renouvellement du patrimoine

Services généraux :

▪ Cablage Informatique-Téléphonie	138 968,00 €
▪ Mise en conformité éléctrique	103 339,51 €
▪ Matériel informatique	548 931,14 €
▪ Véhicules	119 328,01 €
▪ Matériels et mobiliers administratifs	130 888,31 €
▪ Illuminations de Noël	47 827,50 €
▪ Matériels fêtes et cérémonies	32 385,41 €

Sécurité :

▪ Vidéo protection	537 867,85 €
▪ Alarmes et matériel de sécurité	18 576,78 €
▪ Brigade Sapeurs Pompiers Paris	206 034,64 €
▪ Matériel Police Municipale	77 638,59 €

Enseignement :

▪ Travaux dans les écoles	399 017,72€
▪ Clotures aires de jeux	18 971,55 €
▪ Matériel et mobilier écoles	61 840,00 €
▪ Matériel et mobiliers réfectoires	49 325,63 €
▪ Matériel informatique	67 378,40 €

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-069-BF
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

Culture :

▪ Studio enregistrement	8 822,99 €
▪ Espaces V	221 203,52 €
▪ Médiathèque	6 099,96 €
▪ Archives – Patrimoine	24 130,56 €
▪ Travaux atelier théatre ferme Godier	6 927,61 €
▪ Travaux Centre Culturel	20 496,00 €
▪ Instruments de musique	12 174,67 €

Sports et Jeunesse :

▪ Travaux et matériels gymnases	117 608,75 €
▪ Travaux et matériel stades/tennis	907 901,49 €
▪ Travaux et matériels piscine	57 014,68 €
▪ Travaux et matériels centres de loisirs	19 144,28 €
▪ Travaux et matériels Jeunesse et aires de jeux	627 245,50 €

Santé :

▪ Maison du handicap	73 663,98 €

Petite Enfance :

▪ Matériels et travaux	32 680,09 €

Aménagements urbains :

▪ Voirie	1 833 805,20 €
▪ Eclairage public	561 565,26 €
▪ Espaces verts	269 608,69 €
▪ Mobilier urbain	116 905,54 €
▪ Etudes urbanisme	106 710,00 €
▪ Eau et assainissement	93 361,27 €
▪ Propreté urbaine	43 489,03 €
▪ Signalisation	46 615,70 €
▪ Parc de la Noue	37 234,50 €
▪ Participation réseau public ERDF	26 647,86 €
▪ Acquisition 2 balayeuses	317 775,31 €

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement atteint 58,74 % et 74,84 % en intégrant les restes à réaliser.

3.1.9 Le chapitre 040- Opérations d'ordre de transferts entre sections

Strictement égales au chapitre 042 en recettes de fonctionnement, les dépenses d'investissement du chapitre d'ordre 040 s'élèvent à **126 853,98 €**.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-069-BF
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

3.1.10 Le chapitre 041- Opérations patrimoniales

D'un montant de **509 332,58 €**, les dépenses d'investissement du chapitre 041 « opérations patrimoniales » correspondent à la contrepartie des recettes d'investissement du chapitre 041.

3.1.11 Les reports

Certaines opérations ont été reportées pour un montant de **3 260 060,26 €**.

IV. LES MARGES DE MANŒUVRE FINANCIERES DE LA VILLE

Afin de déterminer les marges de manœuvre financière dont dispose la Ville pour les années à venir, il est nécessaire d'étudier sa capacité d'autofinancement, les différents niveaux d'épargne et son endettement direct ou garanti.

4.1 L'EPARGNE ET SES DIFFERENTES COMPOSANTES

Trois soldes d'épargne sont généralement analysés pour apprécier la situation financière de la Commune : l'épargne de gestion, l'épargne brute (également appelée Capacité d'Auto Financement) et l'épargne nette.

	Rétrospective		
	2019	**2020**	**2021**
Epargne de gestion	**6 361 214**	**6 318 447**	**6 626 677**
Intérêts de la dette	*541 911*	*542 394*	*494 408*
Epargne brute	**5 819 303**	**5 776 053**	**6 132 269**
Remboursement capital de la dette	*2 382 416*	*2 741 877*	*2 663 124*
Epargne nette	**3 436 887**	**3 034 177**	**3 469 144**

Correspondant à l'excédent de recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses de gestion, l'épargne de gestion de la Ville s'établissait à **6 626 677** € soit un taux de 9,22 %.

L'épargne brute mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante y compris les frais financiers ; elle s'établissait à **6 132 269 €.** Le taux d'épargne brute (cette valeur sur les recettes réelles de fonctionnement, hors produits de cessions) est donc de 8,53 %.

Quant à l'épargne nette, elle correspond à l'épargne brute diminuée de l'annuité de la dette (capital) hors remboursement anticipé. En 2021, elle s'établit à **3 469 144 €** à 4,83 %.

Comme on peut le constater dans le tableau ci-dessous les 3 taux d'épargne sont en légère hausse sur 3 ans.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-069-BF
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

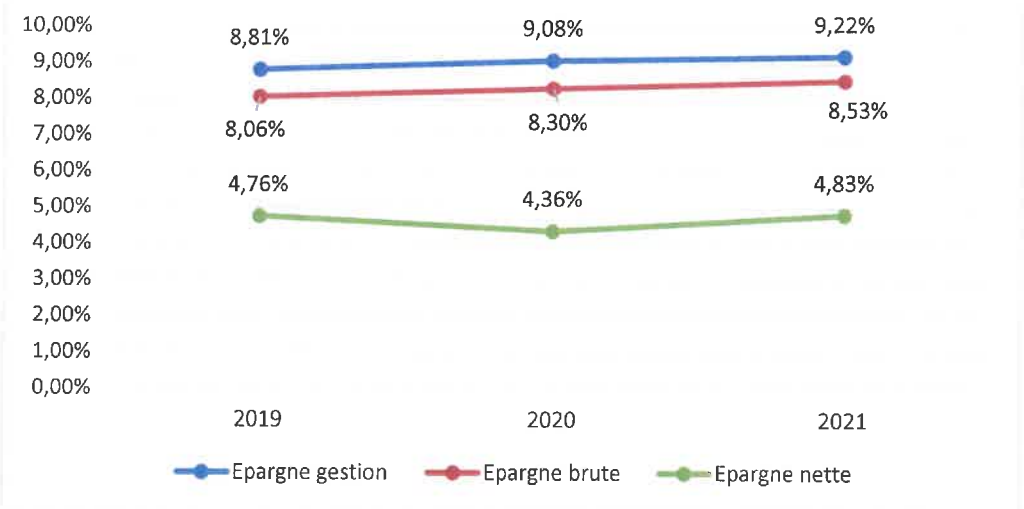

4.2 LA DETTE

Au 31 décembre, l'encours de la dette de la Ville s'élève à 27 823 649,42 €.

4.2.1 Caractéristiques financières de l'encours

L'analyse de l'encours de la dette de la Ville permet de mesurer la capacité de la Collectivité à investir.

1. Evolution de l'encours de la dette

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette de la Ville s'élève à **27 823 649 €**. La Ville s'est désendettée de 663 124 € sur l'exercice 2021.

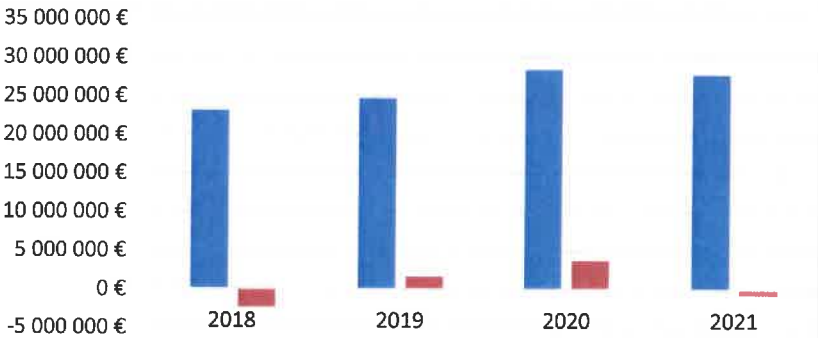

	2018	2019	2020	2021
CRD fin exercice	23111 066 €	24728 650 €	28486 773 €	27823 649 €
Evolution du stock de dette	-2386 033 €	1617 584 €	3758 123 €	-663 124 €

Les ratios d'endettement de la Ville restent bons et bien en deça des ratios nationaux de même strate :

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-069-BF
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

- L'encours de dette par habitant est de 744 €, en dessous du ratio national (environ 1018 € pour les villes de 20 à 50 000 hab).
- Le ratio de désendettement (encours de la dette rapport à l'épargne brute) est d'environ 4,5 années. Le seuil de vigilance s'établit entre 10 et 12 ans.
- Le taux d'endettement compare le stock de dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. En 2021, il est de 38,72 % contre 72,4 % au niveau national.

2. Ratios de structure de la dette villepintoise

Les indicateurs de dette comme le taux moyen d'intérets et la durée de vie des emprunts confirment que la dette villepintoise est saine.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nombre de lignes
27 823 649,42 €	1,67 %	14 ans et 2 mois	25

Les contrats d'emprunts de la Ville sont sans risque puisque 100 % de nos contrats sont classés A selon la chartre de bonne conduite Glisser.

	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	22 883 077,28 €	82,24 %	1,82 %
Variable	1 181 250,00 €	4,25 %	0,66 %
Livret A	3 759 322,14 €	13,51 %	1,10 %
Ensemble des risques	**27 823 649,42 €**	**100,00 %**	**1,67 %**

Répartition de la dette par organismes bancaires

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	10 755 864,22 €	38,66 %
SFIL CAFFIL	8 572 032,02 €	30,81 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4 505 251,14 €	16,19 %
CREDIT AGRICOLE	3 764 482,04 €	13,53 %
Caisse Allocations Familiales	226 020,00 €	0,81 %
Ensemble des prêteurs	**27 823 649,42 €**	**100,00 %**

4.3 Les garanties d'emprunts.

Afin d'obtenir des prêts auprès d'établissements bancaires aux meilleures conditions, certains organismes (essentiellement des SA d'HLM) sollicitent la Ville afin qu'elle se porte garante de leurs prêts ; en échange, 20 % de logements sont réservés pour la Ville.

Les emprunts garantis financent des programmes de logements sociaux non soumis aux ratios prudentiels hormis l'association de Villepinte.

La Ville n'a pas accordé de nouvelle garantie d'emprunt en 2021.
Au 31 décembre 2021, les dettes garanties par la Collectivité s'élèvent à 124 473 031 €, réparties suivant l'état ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-069-BF
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

Répartition par bénéficiaire

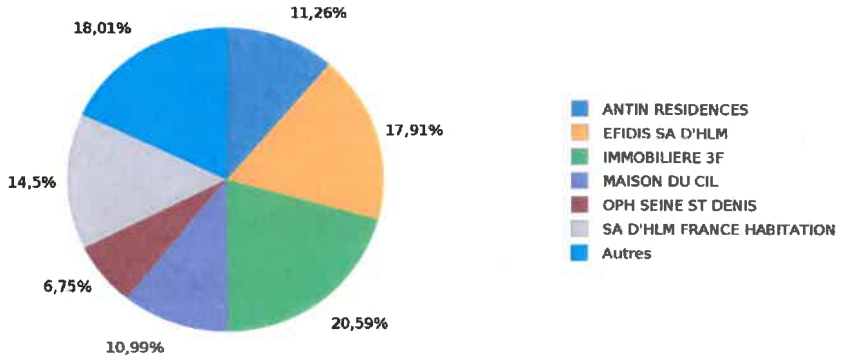

CONCLUSION

Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver le Compte Administratif 2021 du Budget de la Commune.

Avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Commande Publique et Evaluation des Politiques Publiques du 15 juin 2022.
Avis du Bureau Municipal du 15 juin 2022.